



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00


Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR35

Visa de M. MEONI 

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 04 MAI 2023

23/AR35 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MADAME DOMINIQUE ANDREOTTI, 8^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Dominique ANDREOTTI, 8^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- ACTIONS SOCIALES
- INCLUSION
- HANDICAP

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique ANDREOTTI, 8^{ème} Adjoint au Maire, Madame Karima DRIDI, Conseillère Municipale Déléguée, assurera l'exercice de la délégation :

- INCLUSION

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique ANDREOTTI, 8^{ème} Adjoint au Maire, Madame Béatrice MANZANARES, Conseillère Municipale Déléguée, assurera l'exercice de la délégation :

- HANDICAP

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, elle reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans le domaine délégué,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Dominique ANDREOTTI, 8^{ème} Adjoint au Maire, Madame Béatrice MANZANARES, Conseillère Municipale Déléguée et Madame Karima DRIDI, Conseillère Municipale Déléguée.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 04 MAI 2023

Publié le : 04 MAI 2023

Acte à classer**23AR35**

1
2
3
4

En préparation
En attente retour
Préfecture
> AR reçu <
Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-04T11-09-55.00 (MI244880823)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR35-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 23/AR35 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE DE MME DOMINIQUE ANDREOTTI, 8ème ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [23AR35 DEL. DE FCT. ET SIGN. A Mme ANDREOTTI, 8ème Adjoint au Maire.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/05/23 à 11:09

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)**Transmis**

Date 04/05/23 à 11:09

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 04/05/23 à 11:15